

DEPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité- Fraternité**MAIRIE**
DE
SANDRANS
01400**CONSEIL MUNICIPAL**
Du Mardi 09 Juin 2026 19H30**PROCES-VERBAL**

Tél.04 74 24 52 20

Présents : Patrick ALVAREZ, Mauricette GUERINOT, Marc MAZET, Christian BOREY, Jean Claude GUERINOT, Béatrice PLANCARD, Nathalie DURY, Emmanuel TRINDADE, Aurore RÉFLOCH DEGUEURCE, Jordan HYVERT, Clément DRUGUET, Chloé BLANC, Bernard OLLAGNIER,

Absents excusés : Caroline GUERIN (pv E. TRINDADE), Christelle THOMASSON (pv B. OLLAGNIER)

Madame Nathalie DURY est élue secrétaire de séance.

1- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Elus délégués : Patrick ALVAREZ, Emmanuel TRINDADE, Marc MAZET

Elus suppléants : Mauricette GUERINOT, Aurore RÉFLOCH DEGUEURCE, Chloé BLANC

A/ Approbation du Procès-Verbal du Vendredi 14 Avril 2026 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

B/ Délibérations

2- 2026.06.09 029 – Budget principal – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique que suite à l'enfouissement des réseaux Rue du Puits en 2025, il convient d'amortir les frais et donc de voter la décision modificative suivante :

COMPTE	DEPENSES/RECETTES
	FONCTIONNEMENT
042/681 – Dot aux amortissement	+ 1 040,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	- 1 040,00 €
	INVESTISSEMENT
040/2804182 – Amortissement subv. org. publics divers	+ 1 040,00 €
021 – Virement à la section de fonctionnement	- 1 040,00
TOTAL	0 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ACCEPTE** la décision modificative suivante

3- 2026.06.09 D030 Renouvellement Commission Communale des Impôts Directs – CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal propose donc :

- | | |
|------------------------------|----------------------------------|
| - Monsieur PERNIN Daniel | - Madame MORELLET Ginette |
| - Monsieur BLANC Pascal | - Madame DRUGUET Valérie |
| - Monsieur TAPONAT Bernard | - Monsieur BERTHAUD Robert |
| - Monsieur GRAND Robert | - Madame PERROUX Claudie |
| - Madame GRAND Annie | - Madame PAILLASSON Fanny |
| - Madame ARTAUD Chantal | - Monsieur BENIER Philippe |
| - Madame ROUSSET Odile | - Monsieur BRAILLON Jean Pierre |
| - Monsieur BOISSON Jean Yves | - Monsieur FROMENT Jean Philippe |
| - Madame CRETIN Noëlle | - Madame GILBERT Chantal |
| - Madame BUET Michelle | - Monsieur FERRARO Norbert |
| - Madame MANGUELIN Geneviève | - Monsieur CHASSAGNE Philippe |
| - Monsieur PIOT Patrice | - Monsieur PERRET Michel |

4- 2026.06.09 D031 Subvention 2026 – Ecole de Relevant – Sortie scolaire 2027

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention pour 2026 de l'Ecole de Relevant pour une aide financière concernant le voyage scolaire en 2027.

Après débat, les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité d'accorder une subvention de 50 € par enfant, à l'Ecole de Relevant afin d'aider au financement du voyage scolaire en 2027 les enfants de Sandrans scolarisés à Relevant, soit une subvention totale de 1 150 €

5- 2026.06.09 D032 Assainissement – Clos Romarin – Validation devis pour le remplacement de la pompe de relevage

Monsieur le Maire rappelle au conseil les problèmes rencontrés au niveau de la pompe de relevage du Clos Romarin. A savoir pas assez puissantes pour les maisons actuellement branchées, et projet de branchement de maisons supplémentaires.

A noter que l'entreprise SOGEDO, en charge de la maintenance, n'a pas répondu dans les temps pour actualiser son devis.

2 devis ont été demandés :

- BATIPUR : 26 630,80 € HT
- AEI : 23 897,00 € HT

Monsieur le Maire précise que l'entreprise BATIPUR ne propose pas de contrat de maintenance, contrairement à l'entreprise AEI.

Les conseillers municipaux après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER le devis de AEI pour un montant de 23 897,00 € HT**
- **D'AUTORISER le maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision**

6- 2026.06.09 D033 Voirie – Réfection voirie 2026

Comme chaque année, il est nécessaire de prévoir la réfection des chemins de la commune.

La commission voirie a décidé de demander des devis pour : Chemin le Foulx, Chemin des Cornes/Route de Villars, Chemin de la Poype, Carrefour au centre village/Route de Ste Olive, Lotissement la Poulatière, et de l'enrobé à froid.

Sur 2 entreprises contactées, seule l'entreprise COLAS a envoyé une proposition financière pour un montant total de 33 126,50 € HT

⇒ Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De valider le devis de l'entreprise COLAS pour la totalité des travaux, soit un montant total de 33 126,50 € HT

7- 2026.06.09 D034 Voirie – Devis élagage 2026

La commission voirie a décidé cette année de faire élaguer une partie de la commune, à savoir, route des Gavignons, route de la Poype, route du Moulins des Champs.

3 entreprises ont été contactées :

- Saône Elagage : 1 320,00 € HT forfait à la journée
- CIME Elagage : 3 900,00 € HT avec broyage sur place
- HOUX VERT D'ESPRIT : 4 500,00 € HT sans évacuation

Monsieur le Maire explique au conseil qu'un courrier sera adressé à tous les exploitants des terrains concernés afin de les prévenir des travaux d'élagage.

⇒ Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De valider le devis de l'entreprise CIME Elagage pour l'élagage route des Gavignons, route de la Poype, et route du Moulins des Champs, soit un montant total de 3 900,00 € HT

8- 2026.06.09 D035 Voirie – Devis curage fossés 2026

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de procéder à un curage des fossés sur une partie de la commune.

2 entreprises ont été contactées :

- CHAPELAND TERRASSEMENT : 1 520,00 € HT,
- CHOLTON Construction : 2 600,00 € HT

⇒ Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De valider le devis de l'entreprise CHAPELAND TERRASSEMENT pour le curage des fossés sur une partie de la commune, pour un montant total de 1 520,00 € HT

9- 2026.06.09 D036 Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Désignation des membres

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil.

Sont candidats au poste de titulaire :

- Jordan HYVERT
- Chloé BLANC
- Nathalie DURY

Sont candidats au poste de suppléant :

- Mauricette GUERINOT
- Clément DRUGUET
- Christian BOREY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a élu à l'unanimité :

Titulaires : Jordan HYVERT, Chloé BLANC, Nathalie DURY

Suppléants : Mauricette GUERINOT, Clément DRUGUET, Christian BOREY

10- 2026.06.09 D037 Voie communale 105 – Route du Hautdumont – Echange terrain

Monsieur le Maire explique que suite au bornage demandé par Mr DALLOZ, SCI de la Pouape, pour ses parcelles B26-30-31, limitrophes avec la voie communale VC 105 Route du Hautdumont, ce dernier demande un échange de terrain comme schématisé ci-dessous.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'accepter de l'échange de parcelles comme schématisé ci-dessus dans la seule condition où aucun frais ne sera demandé à la commune (ni frais de géomètre, ni frais de notaire).

11- 2026.06.09 D038 Demande portage foncier par l'EPF de l'Ain pour l'achat d'un bâtiment dans le centre village

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qui est nécessaire pour la commune d'avoir un local technique. A ce jour, la commune est locataire d'un garage pour faire usage de local technique.

Un bâtiment est à vendre dans le centre du village.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'intervention pour un portage de l'EPF de l'Ain pour l'achat de la totalité de ce bâtiment, référence cadastrale D105.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De solliciter l'intervention pour un portage de l'EPF de l'Ain pour l'achat de la totalité du bâtiment situé au centre du village, parcelles D105
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de portage

C/ Questions et informations diverses

- La commune n'acquérant plus le bâtiment agricole « route de Chatillon », la commission PLU a décidé de suspendre la modification du PLU.
- Les locataires du rez de chaussée du Presbytère ont donné leur dédite. Les locataires du haut vont prendre leur place, ce qui permettra de faire des travaux au 1^{er} étage, notamment isolation du sol (mise en place de parquet), et de la montée d'escaliers.
- Recensement de la population en 2027. Mauricette GUERINOT se propose en tant que coordonnateur communal, et Jean Claude GUERINOT comme agent recenseur.
- L'agent technique va reprendre son poste à plein temps à compter du 12 juin 2026.
- B. PLANCARD : réunion à la CCD du SCEJ : formation de secourisme aux agents communaux vivement conseillée.
- C. BLANC : proposition par des administrés de remettre en eau la fontaine qui se trouve « Place de la Fontaine ». Monsieur le maire explique que ce n'est pas possible, qu'il y a des problèmes de fuite. Proposition de la mettre en fleur. A voir avec le comité de fleurissement.
- J-C GUERINOT : création d'une association dans le but de restaurer l'église de Sandrans. Réflexion sur des manifestations culturelles au profit de la rénovation.
- N. DURY :
 - 8/07 : Après midi ludique de 14h à 17h. Intention d'un après-midi intergénérationnel. Possibilité de transport pour les anciens (par les membres du conseil volontaires). Communication sera faite via le site des écoles, le club Loisirs et Rencontres, panneau pocket, newsletter, et pourquoi pas la presse.
 - 3/07 : soirée jeunes de 20h à 00h. Un jeune sandranais de 13 ans s'est proposé de faire le DJ
 - Réflexion sur une après midi intergénérationnelle. Possibilité de transport pour les anciens par les membres du conseil volontaires
- M. MAZET : la CCD va refaire un appel pour les différentes commissions.
- Prochain conseil le mardi 21 Juillet ou mardi 08 Septembre à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h44

Secrétaire de Séance
Madame Nathalie DURY

Monsieur le Maire
Monsieur Patrick ALVAREZ